

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 15 JUILLET 2019, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

204-2019

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

205-2019

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 10-06-2019 et extraordinaire du 17-06-2019, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de mai 2019
8. Correction - Avis de motion Règlement d'emprunt 549-2019
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 552-2019 Réfection du centre-ville
10. Adoption du règlement 551-2019 - Modifiant le règlement de lotissement 425-2011
11. Contrat pour l'aménagement de l'accès au parc industriel Est
12. Honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis - Infrastructures parc industriel Est
13. Soumissions - Achat de tuyaux en béton armé (Ponceau Camil-Frigon/Ferland)
14. Autorisation pour l'installation d'un conteneur de chasse
15. Système de capture des séances du conseil
16. Plan de reboisement de la Chute à l'Ours
17. Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
18. Officialisation d'engagement d'une agente de bureau à la comptabilité
19. Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
20. Correspondance
21. Rapport des élus
22. Questions du public
23. Varia
24. Prochaine assemblée publique le 19 août 2019
25. Levée de l'assemblée

206-2019

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Monsieur le conseiller François Potvin se retire de la décision du point 17 de l'ordre du jour.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

207-2019

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10-06-2019 ET
EXTRAORDINAIRE DU 17-06-2019, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire tenues les 10 et 17 juin 2019, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 10 et 17 juin 2019,

- tel que déposé à la présente séance;

ou

- en apportant les modifications suivantes:

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

208-2019

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

| | |
|--|---|
| Maison des greffés Lina Cyr Don (Julie Painchaud) | 80 \$ |
| Centraide Campagne 2019 | 50 \$ |
| Maison Colombe Veilleux Omnium Joan Pelchat (don) | 50 \$ |
| Classique de volleyball Édition 2019 (don) | 2 900 \$ |
| | + locations chalets, valeur de 1 600 \$ |
| À l'Eau Péribonka Souper (2 billets) | 50 \$ |

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Aucune

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

209-2019

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
MAI 2019 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de mai 2019 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mai 2019 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mai 2019, pour un montant de 581 731.50 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 05-2019

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

210-2019

CORRECTION - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 549-2019 :

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), la soussignée greffière apporte une correction à l'avis de motion du règlement 549-2019, portant le numéro de résolution 140-2019, adoptée le 13 mai 2019 par la Ville de Normandin, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que la correction est la suivante:

Le titre de la résolution 140-2019 est le suivant:

"Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt 549-2019 296 000 \$ Compteurs d'eau"

Au deuxième paragraphe, il est inscrit:

"Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante."

Or, on devrait lire comme titre:

"Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 549-2019 296 000 \$ Compteurs d'eau"

Or, on devrait lire au deuxième paragraphe:

"Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante."

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

211-2019

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 552-2019 RÉFECTION
DU CENTRE-VILLE :

Monsieur le conseiller Daniel Boisclair, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 552-2019 décrétant un emprunt de 140 000 \$ pour la rénovation du centre-ville (trottoir, bordures, stationnement et déplacement d'un poteau électrique).

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

212-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT 551-2019 -
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
425-2011 :

CONSIDÉRANT que la Ville a tenu l'assemblée de consultation publique un peu plus tôt, pour le projet de règlement 551-2019 modifiant le règlement de lotissement 424-2011 et ses amendements afin d'exempter les activités agricoles en zone agricole permanente à l'obligation de céder du terrain à des fins de parcs ou de terrain de jeux lors d'une opération cadastrale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de Normandin adopte le règlement de modification 551-2019.

NOTE: Le règlement de modification 551-2019 sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

213-2019

CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE
L'ACCÈS AU PARC INDUSTRIEL EST :

CONSIDÉRANT que pour l'accès au futur parc industriel Est, il est nécessaire de réaliser des travaux pour l'aménagement de l'accès, à partir de l'avenue des Bassins, jusqu'au-delà de l'emprise du CN (via la future traverse ferroviaire);

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie sont nécessaires pour l'infrastructure du chemin ainsi que le raccordement à l'aqueduc, incluant la traverse souterraine de la conduite d'aqueduc, sous la voie ferrée existante;

CONSIDÉRANT que des plans et devis ont été réalisés par la firme Stantec à cet effet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat pour l'aménagement de l'accès au parc industriel Est au plus bas soumissionnaire conforme recommandé par Stantec, soit l'entreprise *Excavation Unibec inc.* au coût de 932 700 \$ taxes incluses, le tout tel que détaillé dans la soumission déposée le 11 juillet 2019.

b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

214-2019

HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA
PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS -
INFRASTRUCTURES PARC INDUSTRIEL EST :

CONSIDÉRANT que dans le cadre du développement du futur parc industriel Est, à la suite des travaux d'accès à partir de l'avenue des Bassins, pour le prolongement de la rue afin de desservir l'usine de congélation et autres terrains en façade, des travaux d'infrastructures doivent être réalisés;

CONSIDÉRANT les plans préliminaires déposés par Stantec qui doivent être mis à jour et bonifié d'un devis exhaustif pour permettre aux entrepreneurs de soumissionner;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin accepte la proposition d'honoraires professionnels du 8 juillet de Stantec pour la préparation des documents nécessaires, pour un montant forfaitaire de 6 000 \$, plus taxes.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

215-2019

SOUMISSIONS - ACHAT DE TUYAUX EN
BÉTON ARMÉ (PONCEAU CAMIL-
FRIGON/FERLAND) :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

| SOUMISSIONNAIRE INVITÉ | PRIX UNITAIRE (\$/mètre linéaire) | PRIX TOTAL (incluant transport) | NOTES |
|-----------------------------------|--|--|--------------|
| Transport G.S. Cantin | 618.78 \$ | 27 175.50 \$ | Conforme |
| Tuvico | 559.83 \$ | 24 587.73 \$ | Conforme |

*Les prix n'incluent pas les taxes.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de tuyaux en béton armé (TBA) pour remplacement d'une portion du ponceau entre les rues Camil-Frigon et Ferland au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Tuvico" au prix unitaire de 559.83 \$ et total incluant le transport de 24 587.73 \$, plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 11 juin 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

216-2019

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN
CONTENEUR DE CHASSE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire s'assurer que les carcasses de gibiers et de sauvagine ne seront pas délaissées dans des endroits inappropriés;

CONSIDÉRANT le service de conteneurs de chasse offert par la Régie des matières résiduelles Lac-St-Jean offert du 2 septembre au 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la levée s'effectuera sur une base hebdomadaire;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT que la demande de levée supplémentaire devra se faire par la municipalité directement à la Régie;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Accepte le protocole d'entente par la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean pour le service des conteneurs de chasse 2019;
- b) Accepte de défrayer les frais de location des conteneurs;
- c) Accepte d'effectuer la surveillance et d'assurer la propreté des lieux;
- d) Autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

217-2019

SYSTÈME DE CAPTURE DES SÉANCES DU
CONSEIL :

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Son X Plus St-Félicien pour l'achat et l'installation d'un système permettant de filmer les séances du conseil municipal de manière autonome;

CONSIDÉRANT que les équipements proposés ont fait leurs preuves en terme d'efficacité dans une autre municipalité;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la résolution 358-2018 adoptée le 10 décembre 2018, des ajouts ont été fait, dont un téléviseur pour permettre de voir ce qui est diffusé et un système permettant de diffuser des documents à l'écran;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil municipal accepte la nouvelle offre de Son X Plus St-Félicien pour l'achat d'un système de capture des séances du conseil, au coût de 10 011.24 \$ plus taxes, tel que détaillé sur la soumission modifiée numéro 3034.
- b) Que soit annulée la résolution numéro 358-2018, adoptée le 10 décembre 2018.
- c) Que les crédits nécessaires à l'achat des équipements soient puisés à même le Fonds réservé de la télévision communautaire pour une somme de 4 695 \$ et par un transfert provenant du Fonds de développement territorial ressources (FDTR).

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

218-2019

PLAN DE REBOISEMENT DE LA CHUTE À
L'OURS :

CONSIDÉRANT le vieillissement des arbres au Site touristique Chute à l'Ours et la menace de l'état naturel du site;

CONSIDÉRANT l'offre déposée par l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin accorde le contrat de conception d'un plan de reboisement pour le Site touristique Chute à l'Ours au coût de 8 000 \$ plus taxes, le tout plus amplement décrit dans l'offre de services datée du 4 juillet 2019.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que monsieur Éric Bhérier, directeur des loisirs et de la culture, soit mandaté à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

219-2019

AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA
COOPÉRATION INTERMUNICIPALE :

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU que les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme désirent présenter un projet de mise en commun de services municipaux dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal de Normandin décrète ce qui suit:

- a) Le conseil de Normandin s'engage à participer au projet de mise en commun de services municipaux et d'assumer une partie des coûts;
- b) Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- c) Le conseil nomme la Municipalité de Régie intermunicipale de Sécurité Incendie GEANT ou Albanel organisme responsable du projet.

Modifié par PV de corr.
le 2019-08-22
déposé le 2019-09-16

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

220-2019

OFFICIALIZATION D'ENGAGEMENT D'UNE
AGENTE DE BUREAU À LA COMPTABILITÉ :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'agent(e) de bureau à la comptabilité;

CONSIDÉRANT que la candidature de Madame Nadia Genest répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Madame Nadia Genest au poste d'agente de bureau à la comptabilité, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

221-2019

APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ
FERROVIAIRE :

ATTENDU que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2019;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de Normandin appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

222-2019

CORRESPONDANCE :

Chambre des communes, Député Richard Hébert; OBJET: Le montant du Fonds de la taxe sur l'essence a été doublé pour 2019 portant le montant à 164 099 \$.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Approbation du règlement d'emprunt 546-2019 pour l'aménagement de l'accès au parc industriel Est.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Information d'un projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.

Mutuelle des municipalités du Québec; OBJET: Importance du maintien à jour de votre schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Mutuelle des municipalités du Québec; OBJET: Part de ristourne 2018 s'élevant à 3 422 \$.

MRC de Maria-Chapdelaine; OBJET: Certificats de conformité pour les règlements 543-2019 (modifiant le zonage) et 544-2019 (modifiant les permis et certificats), concernant les poules en milieu urbain.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Ajustements pour la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) de 2019-2023.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Approbation du règlement d'emprunt 549-2019 sur les compteurs d'eau.

223-2019

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

224-2019

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

225-2019

VARIA :

Monsieur le conseiller François Potvin propose une motion de remerciements aux membres sortants du comité de la bibliothèque, madame Marlène Tremblay et monsieur Gilles Ouellet, pour le bénévolat et leur disponibilité au cours des dernières années.

226-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert.

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 45.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière